



Brevet technicien supérieur maritime
Spécialité : Maintenance des Systèmes Électro-Navals

Le jury déclare **définitivement admis** à l'examen du Brevet technicien supérieur maritime de la spécialité :
Maintenance des Systèmes Électro-Navals, les candidats suivants :

Centre de Fécamp

Admis : 10

BARDOCHAN Edouard, Martin, Bayonne, avec mention Assez Bien

DERUY Julien, James, Boulogne-sur-Mer, avec mention Bien

FONTAINE Lucas, Joseph, Saint-Brieuc

FONTAINE Lucas, Morgan, Saint-Brieuc, avec mention Assez Bien

LEFILLIATRE Yann, Jean, Boulogne-sur-Mer, avec mention Bien

LEMAIRE Hugo, Tuan, Saint-Brieuc

PERA Enzo, Aimé, Sète

PERRACHON Kenny, Théo, Saint-Brieuc

ROSA-BRUZIN Théo, Didier, Sète

ROZE Thibault, Boulogne-sur-Mer

Centre de Saint-Malo

Admis : 9

BEAULT Lisa, Marthe, Saint-Nazaire, avec mention Bien

ELLEGOËT Maxime, Jérôme, Saint-Brieuc, avec mention Bien

GOULAY Eliaz, Saint-Malo, avec mention Assez Bien

INAREJOS Ethan, Henri, Saint-Malo

LE BOULANGER Logan, Arnaud, Saint-Brieuc, avec mention Assez Bien

PERRUDEL Dylan, Alex, Saint-Malo, avec mention Assez Bien

SALOMON Julie, Marie-France, Saint-Malo, avec mention Assez Bien

SCHWALD Martin, Saint-Brieuc, avec mention Bien

TOBAL Lucas, Pierre, Saint-Brieuc, avec mention Assez Bien

Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.